Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260309-2026_17_D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Anne GALLO-KERLEAU, à la mairie Salle Jean LANGLO. Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Thierry EVENO, Mme Morgane LE ROUX, Mme Nicole THERMET, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Sébastien LE BRUN, Mme Noëlle FABRE MADEC, M. Yannick SCANFF, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Eliane TALDIR, M. Didier MAURICE, Mme Sophie MAR, M. Ronan DANIEL, M. Henri DE FRANCESCHI, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Yannick MUSSETA, Mme Justine DESSEAUX, M. Mickaël LE BOHEC, Mme Colette BULEON-GUILLE,

Absents excusés :

- M. Yannick CADIOU a donné pouvoir à Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY
- M. André BELLEGUIC a donné pouvoir à M. Hervé BROCHERIEU
- Mme Marine JACOB a donné pouvoir à M. Thierry EVENO
- Mme Gaëlle PRIGENT a donné pouvoir à Mme Morgane LE ROUX
- M. Erwan GARO a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU
- M. Cédric LOMBARD a donné pouvoir à M. Sébastien LE BRUN
- Mme Yolaine THEFAINE
- Mme Carole LE PRIELLEC
- M. Gilbert LARREGAIN a donné pouvoir à M. Mickaël LE BOHEC
- M. Laurent MORIN
- M. Mickaël STEPHAN
- M. Samuel POTIER DE COURCY

Date de convocation : 25 février 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 21
  - Votants : 28

Monsieur Ronan DANIEL a été élu secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260309-2026_17_D-DE

BORDEREAU N°14
(2026/2/17) - CONVENTION AVEC MORBIHAN ENERGIES POUR LE FINANCEMENT ET LA REALISATION DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – RUE DE LANMEN (P15)
RAPPORTEUR : NICOLE THERMET

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

Morbihan Energies dispose de la compétence travaux d'éclairage public. A ce titre, le syndicat assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre du développement et du renouvellement des installations. A la fin des chantiers, les ouvrages (génie civil et équipements) sont rétrocédés à la commune.

L'objet de la convention concerne la définition des modalités de réalisation et de participation financière prévisionnelle de Morbihan Energies relatives aux travaux de rénovation de 8 candélabres du poste 15 (Rue de Lanmen).

Montant prévisionnel HT des travaux	9 250€
TVA (20%) prévisionnelle à la charge de la Ville	1 850€
Montant prévisionnel TTC des travaux (A)	11 100€
Montant plafonné de l'opération (B)	4 610€
Participation de Morbihan Énergies (C=30% de B)	1 383€

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention de financement et de réalisation présenté par Morbihan Energies ci-annexé,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Urbanisme, travaux, cadre de vie »,

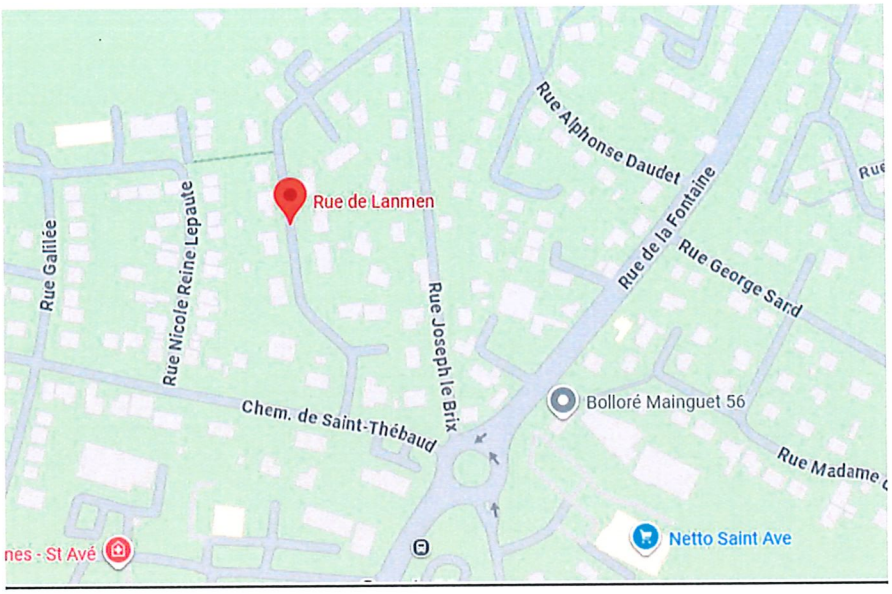
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

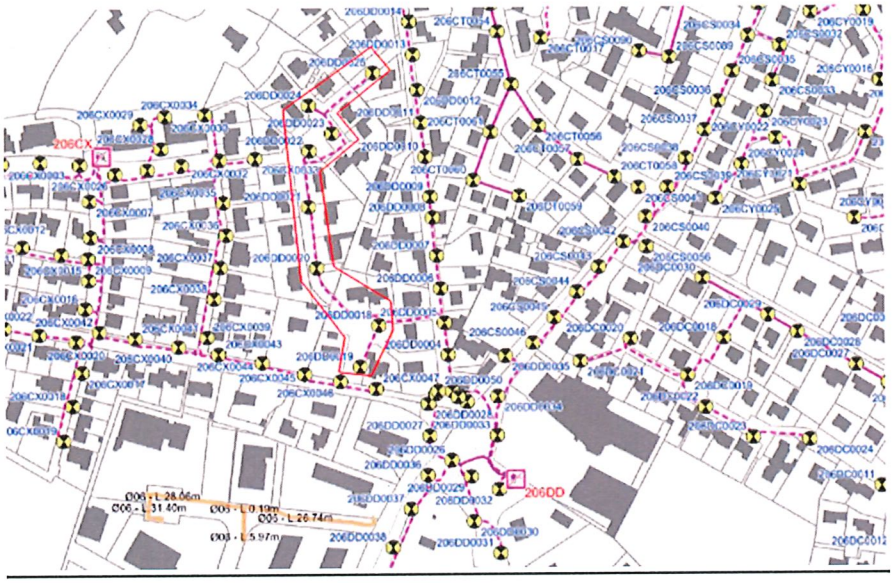
Article 1 : **APPROUVE** les termes du projet de convention de financement et de réalisation présenté par Morbihan Energies relatif aux travaux de rénovation des 8 candélabres du poste 15 situés Rue de Lanmen, tel qu'annexé à la présente.

Article 2 : **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer les pièces se rapportant à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260309-2026_17_D-DE

PLAN





Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Saint-Avé, le 6 mars 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Ronan DANIEL

VILLE DE SAINT-AVE 56890